

MODULASSUR

CLIENTS POTENTIELS :

Salariés, artisans, commerçants.

Couples avec enfants à charge. Familles monoparentales.

Couples avec un conjoint sans activité professionnelle.

Couples TNS dont le conjoint participe à l'activité de l'entreprise avec le statut conjoint collaborateur ou conjoint sans statut en proposant la souscription du contrat aux deux conjoints...

CLIENTÈLE JEUNES ACTIFS

CLIENTÈLE ACTIFS
JUSQU'À L'ÂGE DE LA RETRAITE

CLIENTÈLE SENIORS JUSQU'À 67 ANS

Modulassur Hospitalis

L'assurance hospitalisation qui couvre vos clients du 1er jour jusqu'au 730ème jour dès 5,99€/mois !



1

ENVIRONNEMENT ET OBJECTIFS

- 12,2 millions de patients hospitalisés en France en 2014.
- Les clients se croient suffisamment couverts par leur complémentaire santé mais oublient le plus souvent :
 - les frais annexes : chambre individuelle, dépassement d'honoraires...
 - le manque à gagner au niveau des indemnités journalières versées par le régime obligatoire (salariés ou TNS).

Face à une demande de plus en plus forte du marché, Hospitalis est la solution idéale pour profiter d'un soutien financier solide dès le 1er jour d'hospitalisation et jusqu'au 730ème jour à partir de seulement 5,99€ par mois avec l'avantage de bénéficier du tarif de souscription pendant toute la durée du contrat.



2

GARANTIES

- Versement d'une Indemnité Journalière à partir du 1er jour et jusqu'à 730ème jour d'hospitalisation.
- 4 niveaux possibles : 20€, 40€, 50€ et 60€ par jour en cas d'hospitalisation consécutive à une maladie.
- Prestations doublées en cas d'accident.
- Couverture immédiate en cas d'hospitalisation suite à un accident dès le 4ème mois (120 jours) en cas d'hospitalisation suite à une maladie (exceptions CG - art. 7.2)
- Couverture jusqu'à 75 ans.
- Option "Capital+". Couverture du risque décès.
 - Décès avant 65 ans : Capital de 10.000€ en cas de décès accidentel et 5.000€ en cas de décès non accidentel.
 - Décès entre 65 et 75 ans : Capital de 30.000€ en cas de décès accidentel.



3

ATOUTS COMMERCIAUX

- Aucun questionnaire médical.
- Souscription en ligne avec signature électronique.
- Indemnisation du 1er jour, jusqu'au 730ème jour.
- Doublement en cas d'accident.
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter à tous les budgets (à partir de 5,99€/mois).
- Maintien du tarif à la souscription pendant la durée du contrat.
- Réduction tarifaire de -10% pour le conjoint.
- Commissions précomptées. (nous contacter pour obtenir le tableau de commissionnement.)

Fiche Technique

Contrat d'assurance souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation, S.A. et Distribué par Modulassur

Cible	Foyers dont un seul conjoint exerce une activité professionnelle et pour lesquels une hospitalisation, notamment de longue durée, peut avoir de lourdes conséquences financières. TNS pour lesquels une hospitalisation peut provoquer de graves conséquences financières pour l'entreprise et pour le conjoint collaborateur. Familles avec enfants à charge.								
Conditions de souscription Résidence principale en France métropolitaine	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Conditions de souscription</th> </tr> <tr> <td>Age limite de souscription</td> <td>De 18 à 67 ans pour la Garantie de base (60 ans pour la Garantie Capital +) Souscription possible pour le conjoint (Réduction de - 10% pour le 2ème assuré)</td> </tr> <tr> <td>Terme des garanties (Garantie de base)</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Au plus tard 75 ans (date anniversaire qui suit le 75ème anniversaire) Contrat sur 2 têtes, maintien des garanties à l'assuré n'ayant pas atteint 75 ans. A l'issue du 730ème jour d'indemnisation, consécutifs ou non. </td> </tr> <tr> <td>Terme des garanties (Garantie Capital +)</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Décès non accidentel : Au plus tard 65 ans (échéance qui suit les 65 ans) Décès accidentel : Au plus tard 75 ans (échéance qui suit les 75 ans) </td> </tr> </table>	Conditions de souscription		Age limite de souscription	De 18 à 67 ans pour la Garantie de base (60 ans pour la Garantie Capital +) Souscription possible pour le conjoint (Réduction de - 10% pour le 2ème assuré)	Terme des garanties (Garantie de base)	<ul style="list-style-type: none"> Au plus tard 75 ans (date anniversaire qui suit le 75ème anniversaire) Contrat sur 2 têtes, maintien des garanties à l'assuré n'ayant pas atteint 75 ans. A l'issue du 730ème jour d'indemnisation, consécutifs ou non. 	Terme des garanties (Garantie Capital +)	<ul style="list-style-type: none"> Décès non accidentel : Au plus tard 65 ans (échéance qui suit les 65 ans) Décès accidentel : Au plus tard 75 ans (échéance qui suit les 75 ans)
Conditions de souscription									
Age limite de souscription	De 18 à 67 ans pour la Garantie de base (60 ans pour la Garantie Capital +) Souscription possible pour le conjoint (Réduction de - 10% pour le 2ème assuré)								
Terme des garanties (Garantie de base)	<ul style="list-style-type: none"> Au plus tard 75 ans (date anniversaire qui suit le 75ème anniversaire) Contrat sur 2 têtes, maintien des garanties à l'assuré n'ayant pas atteint 75 ans. A l'issue du 730ème jour d'indemnisation, consécutifs ou non. 								
Terme des garanties (Garantie Capital +)	<ul style="list-style-type: none"> Décès non accidentel : Au plus tard 65 ans (échéance qui suit les 65 ans) Décès accidentel : Au plus tard 75 ans (échéance qui suit les 75 ans) 								
Délai de carence	<table border="1"> <tr> <th>Garanties</th> <th>Délai de carence</th> </tr> <tr> <td>Hospitalisation en cas d'accident</td> <td>Le lendemain à midi de la réception, chez l'assureur, de la souscription à la garantie (sous réserve de l'encaissement effectif de la prime)</td> </tr> <tr> <td>Hospitalisation non accidentelle</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 120 jours (hospitalisation suite maladie) 9 mois (hospitalisation relative à la grossesse ou à la maternité) 18 mois (hospitalisation pour maladie mentale ou affection psychiatrique) 18 mois (hospitalisation suite à maladie ou accident survenu(e) avant adhésion) 24 mois (hospitalisation suite maladie sexuellement transmissible) </td> </tr> <tr> <td>Garantie Capital +</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Décès par accident : Le lendemain à midi de la réception, chez l'assureur, de la souscription à la garantie (sous réserve de l'encaissement effectif de la prime). Décès par maladie : 9 mois d'attente, à compter de la date de souscription à la garantie (sous réserve du paiement effectif de la prime). </td> </tr> </table>	Garanties	Délai de carence	Hospitalisation en cas d'accident	Le lendemain à midi de la réception, chez l'assureur, de la souscription à la garantie (sous réserve de l'encaissement effectif de la prime)	Hospitalisation non accidentelle	<ul style="list-style-type: none"> 120 jours (hospitalisation suite maladie) 9 mois (hospitalisation relative à la grossesse ou à la maternité) 18 mois (hospitalisation pour maladie mentale ou affection psychiatrique) 18 mois (hospitalisation suite à maladie ou accident survenu(e) avant adhésion) 24 mois (hospitalisation suite maladie sexuellement transmissible) 	Garantie Capital +	<ul style="list-style-type: none"> Décès par accident : Le lendemain à midi de la réception, chez l'assureur, de la souscription à la garantie (sous réserve de l'encaissement effectif de la prime). Décès par maladie : 9 mois d'attente, à compter de la date de souscription à la garantie (sous réserve du paiement effectif de la prime).
Garanties	Délai de carence								
Hospitalisation en cas d'accident	Le lendemain à midi de la réception, chez l'assureur, de la souscription à la garantie (sous réserve de l'encaissement effectif de la prime)								
Hospitalisation non accidentelle	<ul style="list-style-type: none"> 120 jours (hospitalisation suite maladie) 9 mois (hospitalisation relative à la grossesse ou à la maternité) 18 mois (hospitalisation pour maladie mentale ou affection psychiatrique) 18 mois (hospitalisation suite à maladie ou accident survenu(e) avant adhésion) 24 mois (hospitalisation suite maladie sexuellement transmissible) 								
Garantie Capital +	<ul style="list-style-type: none"> Décès par accident : Le lendemain à midi de la réception, chez l'assureur, de la souscription à la garantie (sous réserve de l'encaissement effectif de la prime). Décès par maladie : 9 mois d'attente, à compter de la date de souscription à la garantie (sous réserve du paiement effectif de la prime). 								
Garanties de base	<table border="1"> <tr> <td>Hospitalisation</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Objectif : Garantir une indemnité journalière en cas d'hospitalisation de plus de 24H 4 options Indexation annuelle de 3% des primes et des garanties est recommandée. Indemnité versée dès les premières 24h d'hospitalisation et maxi 730 jours consécutifs ou non pendant la durée du contrat </td> </tr> </table>	Hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> Objectif : Garantir une indemnité journalière en cas d'hospitalisation de plus de 24H 4 options Indexation annuelle de 3% des primes et des garanties est recommandée. Indemnité versée dès les premières 24h d'hospitalisation et maxi 730 jours consécutifs ou non pendant la durée du contrat 						
Hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> Objectif : Garantir une indemnité journalière en cas d'hospitalisation de plus de 24H 4 options Indexation annuelle de 3% des primes et des garanties est recommandée. Indemnité versée dès les premières 24h d'hospitalisation et maxi 730 jours consécutifs ou non pendant la durée du contrat 								
Garantie Optionnelle Capital +	<table border="1"> <tr> <td>Capital +</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Décès de l'assuré avant son 65ème anniversaire <ul style="list-style-type: none"> Décès accidentel : versement d'un capital de 10.000 € Décès non accidentel : versement d'un capital de 5.000 € Décès après 65ème anniversaire de l'assuré et avant l'échéance qui suit son 75ème anniversaire <ul style="list-style-type: none"> Décès accidentel : versement d'un capital de 30.000 € Décès non accidentel : non couvert Coût mensuel de la garantie Capital + : 4,50€ par assuré </td> </tr> </table>	Capital +	<ul style="list-style-type: none"> Décès de l'assuré avant son 65ème anniversaire <ul style="list-style-type: none"> Décès accidentel : versement d'un capital de 10.000 € Décès non accidentel : versement d'un capital de 5.000 € Décès après 65ème anniversaire de l'assuré et avant l'échéance qui suit son 75ème anniversaire <ul style="list-style-type: none"> Décès accidentel : versement d'un capital de 30.000 € Décès non accidentel : non couvert Coût mensuel de la garantie Capital + : 4,50€ par assuré 						
Capital +	<ul style="list-style-type: none"> Décès de l'assuré avant son 65ème anniversaire <ul style="list-style-type: none"> Décès accidentel : versement d'un capital de 10.000 € Décès non accidentel : versement d'un capital de 5.000 € Décès après 65ème anniversaire de l'assuré et avant l'échéance qui suit son 75ème anniversaire <ul style="list-style-type: none"> Décès accidentel : versement d'un capital de 30.000 € Décès non accidentel : non couvert Coût mensuel de la garantie Capital + : 4,50€ par assuré 								
Formalités médicales	Aucun examen médical ni questionnaire de santé								
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> 4 tranches d'âge <ul style="list-style-type: none"> avant le 40ème anniversaire du 40ème à la veille du 50ème anniversaire du 50ème à la veille du 60ème anniversaire du 60ème à la veille du 67ème anniversaire Le tarif reste inchangé pendant toute la durée du contrat (sauf en cas de refonte complète de la tarification rendue nécessaire par le résultat technique du contrat) Sauf indication contraire du souscripteur, les garanties de base (indemnité journalière d'hospitalisation) et les primes, sont indexées de 3% par an. 								

Tarifs en vigueur au 01/07/2016	GARANTIE PRINCIPALE (IJ en cas d'hospitalisation)		Primes mensuelles en euros en fonction de l'âge de/des assuré(s) à la souscription, et de l'option souscrite								
	Indemnité journalière en fonction de l'option souscrite et de la cause de l'hospitalisation		Du 18ème à la veille du 40ème anniversaire		Du 40ème à la veille du 50ème anniversaire		Du 50ème à la veille du 60ème anniversaire		Du 60ème à la veille du 67ème anniversaire		
	Maladie	Accident	1er assuré	2ème assuré (-10% inclus)	1er assuré	2ème assuré (-10% inclus)	1er assuré	2ème assuré (-10% inclus)	1er assuré	2ème assuré (-10% inclus)	
	Option 1	20 € / jour	40 € / jour	5,99 €	5,39 €	8,56 €	7,70 €	11,13 €	10,02 €	14,55 €	13,10 €
	Option 2	40 € / jour	80 € / jour	11,98 €	10,78 €	17,12 €	15,41 €	22,26 €	20,03 €	29,10 €	26,19 €
Option 3	50 € / jour	100 € / jour	14,98 €	13,48 €	21,40 €	19,26 €	27,83 €	25,05 €	36,38 €	32,74 €	
Option 4	60 € / jour	120 € / jour	17,97 €	16,17 €	25,68 €	23,11 €	33,39 €	30,05 €	43,65 €	39,29 €	
Le contrat peut être souscrit pour un tête ou pour deux têtes (l'option devant être obligatoirement la même pour les deux assurés) Le montant de la prime pour les autres périodicités, correspond à la multiplication de la prime mensuelle par le nombre de mois correspondants.											
GARANTIE OPTIONNELLE ("Capital +")		La périodicité de la garantie "Capital +" sera la même que celle de la garantie principale du contrat.									
Périodicité		Mensuelle	Bimestrielle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle					
Un seul assuré		4,50 €	9,00 €	13,50 €	27,00 €	54,00 €					
Deux assurés		9,00 €	18,00 €	27,00 €	54,00 €	108,00 €					